



**RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R32-2023- 292 ter**

Publié le 26 juillet 2023

## **SOMMAIRE**

### **RÉGION ACADÉMIQUE HAUTS-DE-FRANCE- ACADÉMIE D'AMIENS**

Arrêté rectoral portant délégation de signature



**ACADÉMIE  
D'AMIENS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## ARRÊTÉ RECTORAL PORTANT DÉLÉGATION DE SIGNATURE

LE RECTEUR DE L'ACADEMIE D'AMIENS

VU le code de l'Éducation, notamment ses articles R. 222-17-1-1° et D. 222-17-2 ;

VU l'arrêté du 23 janvier 2020 portant délégation d'attribution aux recteurs de région académique ;

VU le décret du 13 juillet 2023 portant nomination de Monsieur Pierre MOYA, en qualité de recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 19 septembre 2022 portant nomination de Madame Catherine BELLET-LEMOINE dans l'emploi de secrétaire générale de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté ministériel en date du 18 novembre 2022 portant nomination de madame Sylvie GOSSET dans l'emploi de secrétaire générale adjointe de l'académie d'Amiens en charge des moyens et de l'expertise ;

VU l'arrêté ministériel en date du 6 mars 2020 portant nomination de monsieur Samuel HAYE dans l'emploi d'adjoint au secrétaire général de l'académie d'Amiens, directeur des ressources humaines ;

VU l'arrêté du 17 juillet 2023 portant délégation de signature de Madame Valérie CABUIL, rectrice de la région académique Hauts-de-France, chancelière des universités, rectrice de l'académie de Lille, à Monsieur Thierry Paul, recteur délégué pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation de la région académique Hauts-de-France et à Monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens ;

VU l'arrêté préfectoral en date du 19 juillet 2023 portant délégation de signature au titre des articles 10 et 75 du décret du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique à monsieur Pierre MOYA, recteur de l'académie d'Amiens pour l'ordonnancement secondaire du budget de l'Etat ;

VU l'arrêté rectoral du 11 avril 2022 portant délégation de signature.

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Délégation de signature est donnée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE, secrétaire générale de l'académie d'Amiens, à l'effet :

- de signer les actes relatifs à l'organisation de l'admission, de la formation et de l'évaluation des étudiants conduisant à la délivrance des diplômes dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens.
- de signer ou viser les diplômes correspondant aux formations susvisées
- de signer les actes relatifs au choix des sujets des épreuves des examens conduisant à la délivrance des BTS dans les spécialités qui lui sont confiées par le ministre chargé de l'enseignement supérieur.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Catherine BELLET-LEMOINE, la délégation de signature sera exercée par Madame Sylvie GOSSET, adjointe à la secrétaire générale de l'académie, ou par Monsieur Samuel HAYE, adjoint à la secrétaire générale de l'académie- directeur des ressources humaines.

**ARTICLE 2 :**

La délégation de signature accordée à Madame Catherine BELLET-LEMOINE est subdéléguée à Monsieur Frédéric KUNCZE, chef de la division des examens et concours, pour toutes les mesures et tous les actes concernant l'organisation administrative et financière des diplômes post-bac dont l'organisation est confiée aux services académiques de l'académie d'Amiens (BTS, DMA, DCG, DSCG, DEES, DEET, DEETS, DECESF, DEA, DN-MADE).

**ARTICLE 3 :**

L'arrêté du 11 avril 2022 susvisé est abrogé.

**ARTICLE 5 :**

La secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de région Hauts de France.

Fait à Amiens, le 19 juillet 2023



Pierre MOYA